

Dates prévisionnelles des épreuves d'admissibilité et d'admission

Concours externe :

du lundi 12 au vendredi 16 mars 2018 = entretien avec le jury au CDG 87

Concours interne et troisième concours :

Admissibilité : du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018 = exécution d'œuvres au Conservatoire de Limoges

Admission : du lundi 15 au vendredi 19 octobre 2018 = mise en situation professionnelle et entretien avec le jury au Conservatoire de Limoges.

Rappel : il n'appartient pas au candidat de choisir son jour d'épreuve.

Le CDG 87 se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux ci-dessus, pour assurer le bon déroulement des épreuves.

Listes des instruments non déplaçables disponibles au Conservatoire de Limoges :

3 clavecins :

- Von Nagel (1990) style français, 2 claviers fa-fa, 2x8', 1x4' et jeu luthé, transpositions 415-440 avec accord Werkmeister

- Ducornet (2009) style franco-flamand, 2 claviers fa-sol, 2x8', 1x4' et jeu luthé, transpositions 392-415-440 avec accord Werkmeister

- Ducornet (années 90) style flamand 17ème, 1 clavier sol-ré, 2x8' et jeu luthé, transpositions 415-440 avec accord mésotonique

1 orgue positif Fousse 1x8', 1x4', 1x2', transpositions 392-415-440 avec accord Werkmeister

Pour la salle d'échauffement il y aura un autre clavecin plus ancien (Fontvielle).

Composition de l'orgue pour l'exécution des œuvres :

Clavier I ; Positif de dos : Bourdon 8, Montre 4, Flute 4, Flageolet 2, Nazard 2 2/3, Tierce 1 3/5, Larigot 1 1/3, Plein jeu IV, Cromorne 8, Tremblant

Clavier II : Grand Orgue ; Bourdon 16, Montre 8, Bourdon 8, Prestant 4, Doublette 2, Plein jeu VI-VII, Cornet V, Trompette 8, Clairon 4, Régale 8, Tremblant

Clavier III : Récit expressif : Cor de nuit 8, Gambe 8, Voix céleste 8, Flute 4, Sifflet 1, Cor Anglais 8, Hautbois 8, Voix humaine 8, Tremblant

Pédale : Soubasse 16, Flute 8, Principal 4, Bombarde 16, Trompette 87, Clairon 4

Tirasses Go, Pos, Rec
Accouplements Rec/Go, Pos/Go
Claviers Ut1-Sol5

Pédalier Ut1-Fa3

Tempérament égal, la = 440 Hz

Nota bene : le Cornet de Go est modifié pour ne commencer qu'à l'Ut#3

Le programme réglementaire de l'épreuve d'admissibilité pour la discipline « **orgue** », n'exclue pas le répertoire contemporain.

En effet l'article 5 de l'arrêté du 27 avril fixant le programme des épreuves est établi comme suit :

« Pour les instruments anciens le programme doit comporter des pièces d'époques et de styles différents », ce qui n'empêche pas de présenter des œuvres faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine.